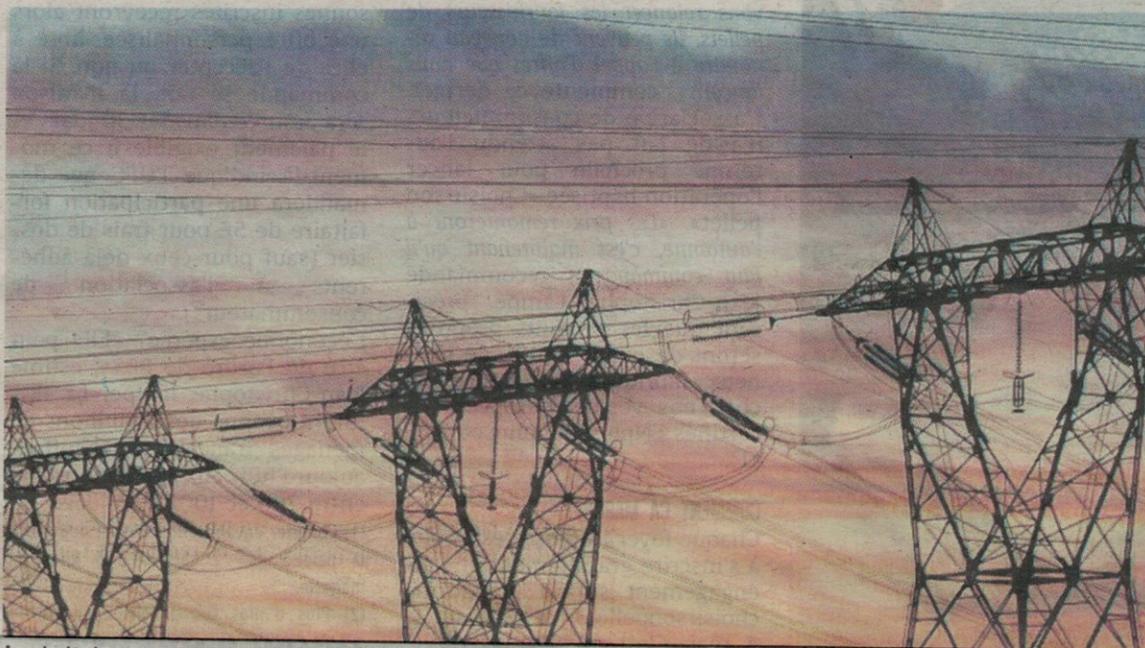


## ÉNERGIE

# La nouvelle ligne électrique peut mieux faire pour l'environnement

**AMIENS - PENLY** Le projet de ligne haute tension entre Penly et Amiens a reçu un avis plutôt favorable de l'Autorité environnementale, qui souligne toutefois des manquements.



Avec le développement du nucléaire et de l'éolien offshore en Normandie, RTE renforce son réseau vers la Picardie. PND / Boris Maslard

DOROTHÉE BRIMONT

Le courant passera bien entre la Normandie et la Picardie, mais il y a quelques étincelles avec l'Autorité environnementale. Le projet, porté par RTE (Réseau de transport d'électricité) et Enedis, prévoit de renforcer l'axe électrique entre Penly et Amiens notamment avec l'arrivée des deux EPR à la centrale nucléaire et du parc éolien offshore au large du Tréport. Celui-ci implique la création d'une ligne électrique aérienne à haute tension sur 80 km, de deux postes électriques de transformation et l'enfouissement partiel de lignes déjà existantes sur 23 km. En contrepartie, 97 km de lignes électriques opérationnelles seront démontées car inutiles avec ce nouveau tronçon. Ce sont près de 400 000 € qui seront investis.

## UN PROJET PAS ENCORE ABOUTI

Mais le processus est long et la mise en service n'est pas prévue avant 2034. Pour l'heure, le projet était soumis à l'Autorité

environnementale. Celle-ci a rendu un premier avis en séance le 10 avril 2025. Elle salue la qualité du travail rendu : « Cette étude d'impact a un caractère pédagogique remarquable permettant à la fois de comprendre les enjeux techniques liés à la conception de ce type d'ouvrage mais aussi les enjeux et incidences du projet dans sa globalité. » Globalité ? Effectivement, le projet est encore loin d'être abouti. « La conception détaillée des ouvrages n'étant pas encore réalisée, la démarche consistant à éviter, réduire et compenser les impacts résiduels du projet n'a pu être menée à son terme. »

## POLLUTION CHRONIQUE DES NAPPES D'EAU

Car en matière d'environnement, l'impact est considérable. La future ligne traverse de nombreux milieux naturels dont certains sont d'intérêt particulier comme la forêt d'Eu, des sites Natura 2000, la voie de migration des oiseaux le long du littoral et des réservoirs de biodiversité. En outre, l'aménagement des futurs postes « générera la création de nouvelles

surfaces imperméabilisées à hauteur de 10 à 15 % de la surface totale, soit environ 14 500 mètres carrés. » Ce qui engendra un impact direct sur le ruissellement. Par ailleurs, quinze points de captage d'eau potable se situent sur l'aire de la ligne. Ceux-ci pourraient être touchés lors de la construction ainsi qu'en phase d'exploitation. « Le dossier mentionne le risque de pollution chronique des nappes d'eau et des sols liés aux transformateurs. »

## DES CHIFFRES ABSENTS

Un autre point a titillé l'Autorité : l'estimation de l'impact carbone du projet. Le porteur de projet indique que ces estimations « doivent être mises en perspectives avec le service rendu par l'ouvrage à la réduction de l'empreinte carbone du système électrique ». L'Autorité relève que le projet « ne représente pas de chiffre ou d'estimation de ce gain alors même que cela constitue la justification du projet ».

Prochaine étape : l'enquête publique. Elle devrait débiter à l'automne 2025.